

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Le Président

Monsieur Olivier SASSI
Directeur Général de l'Établissement Public
d'Aménagement de la plaine du Var
EPA Eco-vallée plaine du Var
Immeuble Nice Plaza
455, Promenade des Anglais
BP 33257
06205 NICE CEDEX 3

Nice, le

Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez transmis pour consultation, en date du 6 juillet 2018, un exemplaire du dossier de création de la ZAC des Bréguières à Gattières contenant l'étude d'impact initiale enrichie d'un addendum reprenant les éléments d'études obtenus depuis l'an passé.

Etant rappelé que l'établissement de l'étude d'impact a déjà fait l'objet en amont de nombreux échanges techniques entre les services de la Métropole et ceux de l'EPA et que les remarques émises ont bien été considérées, je vous informe que le dossier présentant le projet accompagné de son étude d'impact n'appelle pas d'observations complémentaires de la part de la Métropole à ce stade de la procédure.

Néanmoins, une vigilance particulière devra être mobilisée, dans les phases ultérieures du projet (AVP, post AVP, dossier CNPN...), sur les mesures qui seront prises pour garantir la fonctionnalité écologique globale du site et la préservation des espèces protégées ainsi que la prise en compte des prescriptions du SAGE Nappe et Basse Vallée du Var.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.



Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président délégué de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

S-00947387